



MÉMOIRE DU CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

À L'OCCASION DES CONSULTATIONS SUR

**LE PROJET DE PLAN D'ACTION EN PATRIMOINE DE LA VILLE DE
MONTREAL 2017-2022**

19 AVRIL 2017

Mémoire présenté à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

INTRODUCTION

« Les métiers d'art ont toujours été liés étroitement au patrimoine matériel de Montréal. Que l'on fasse référence aux façades de pierre sculptée du Vieux-Montréal, aux vitraux des églises et des demeures, aux plâtres ornementés, aux fers forgés, aux boiseries ouvragées, aux vases sacrés ou aux monuments qui agrémentent les parcs, nous retrouvons l'esprit et la main de l'artisan.

Les artisans sont des acteurs incontournables sans qui le patrimoine matériel n'existerait pas et sans qui le patrimoine immatériel des savoir-faire perdrait une bonne part de son contenu. »

CMAQ, 24 janvier 2005

Jusqu'ici, les artisans des métiers d'art, pourtant acteurs importants du patrimoine bâti, mobilier et artistique, ont été peu présents dans le débat sur le patrimoine montréalais.

Plusieurs des constats et recommandations de ce mémoire ont déjà fait l'objet de documents de réflexion réalisés par le Conseil des métiers d'art du Québec par le passé dont, notamment, le document intitulé « Considérations sur l'avenir du patrimoine montréalais » présenté au Groupe-Conseil de la Ville de Montréal sur le patrimoine lors des consultations de novembre 2003.

Comme la connaissance du rôle indispensable des artisans spécialisés pour la conservation et la restauration du patrimoine architectural montréalais demeure méconnue, nous jugeons nécessaire de réitérer la position de notre organisme à ce propos.

Toutefois, il importe de souligner d'importants développements survenus depuis cette époque. Parmi ceux-ci, mentionnons certaines modifications et mesures d'exception à la Loi sur la construction et l'accès aux chantiers de construction (Loi R-20) pour les artisans professionnels; le regroupement au sein du CMAQ des artisans détenteurs de savoir-faire liés à l'architecture et au patrimoine aux fins de reconnaissance professionnelle ainsi que la création à Montréal, en 2016, d'un salon professionnel dédié à ce domaine d'activités (Maestria : Les rendez-vous d'architecture et du patrimoine).

Notre contribution vise principalement à livrer quelques réflexions sur le rôle et la place privilégiés qu'occupent les artisans des métiers d'art dans la création, la conservation et la restauration du patrimoine matériel et sur l'importance qui devrait leur être accordée dans le contexte de ce plan d'action.

Elle vise également à offrir à l'administration municipale et à ses partenaires, notre entière collaboration à la mise en œuvre de ce plan d'action.

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

Fondé en 1989, le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) est le seul organisme reconnu en vertu de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., S-32.01) pour représenter l'ensemble des professionnels du domaine des métiers d'art du Québec. Sa raison d'être est de représenter les artisans professionnels et les soutenir dans l'exercice de leur métier afin qu'ils puissent vivre dignement de leur passion.

Par sa mission, ses actions et ses démarches, le CMAQ contribue à créer un environnement favorable à la pratique de leur métier et leur offre une gamme variée de services pour, entre autres, faciliter la diffusion et la commercialisation des œuvres et des produits métiers d'art.

Le CMAQ regroupe plus de 1 000 artistes et artisans créateurs reconnus comme professionnels. De ce nombre plus de 35% vivent et travaillent sur le territoire de la Ville de Montréal.

LE CMAQ ET LES MÉTIERS D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

En juillet 2011, le CMAQ a entrepris d'identifier et de regrouper les artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine.

Cette démarche a permis au CMAQ de mettre sur pied, dès 2013, un plan de formation visant à établir un portrait du secteur et à en explorer la nature culturelle et patrimoniale. Puis, en 2015, une offre de formation touchant les compétences spécialisées par métiers a été développée avec le soutien de la Commission des partenaires du marché du travail et Compétence Culture-Comité sectoriel de la main-d'œuvre en culture, dont des perfectionnements sur la taille de pierre, la restauration des plâtres et des boiseries, la reconstitution des décors peints et dorés, l'entretien des vitraux, la reproduction d'ouvrages en fer forgé, etc.

Nos recherches ont permis d'établir à environ 300 le nombre d'artisans possédant des savoir-faire en architecture et patrimoine. À ce jour, 150 ont été reconnus à titre de « professionnels » en vertu des normes et standards de notre organisme, garantissant ainsi aux donateurs d'ouvrage, la qualité des travaux à réaliser.

En effet, ceux-ci mettent leur savoir-faire au service de travaux de restauration de monuments, d'édifices ou d'objets ayant une valeur patrimoniale : artistes verriers et vitraillistes, ébénistes d'art, orfèvres, sculpteurs, plâtriers-ornemanistes, peintres décorateurs et muralistes, ferronniers et forgerons d'art, tailleurs de pierre, staffeurs et stucateurs, mosaïstes, etc.

Les interventions du CMAQ auprès de cette clientèle vise à :

- Valoriser les métiers d'art en architecture et patrimoine, les savoir-faire qui y sont associés et les artisans professionnels par des actions de sensibilisation et de diffusion;
- Assurer la reconnaissance légale de ces métiers et contribuer à développer un contexte légal favorable à leur exercice;
- Assurer la préservation des métiers en favorisant la transmission des savoir-faire afin d'assurer une relève bien formée;
- Définir et garantir le respect de normes et standards propres à chaque métier pour permettre la reconnaissance des professionnels et ainsi contribuer à la préservation des connaissances et des savoir-faire;
- Favoriser le perfectionnement et le développement des compétences de la main-d'œuvre par des activités de formation sur mesure et de perfectionnement.

LA CONTRIBUTION DES ARTISANS AU PATRIMOINE MONTRÉALAIS

Depuis la fondation de Montréal, les artisans donnent corps et âme au patrimoine montréalais. Quand le citoyen ou le touriste de passage se promène dans Montréal, il admire les traces multiples du travail des artisans, tant sur les monuments que sur les façades, les portes et les fenêtres des édifices publics ou privés. Les artisans, avec leur savoir-faire, leurs expériences et leur créativité ont façonné le visage du Montréal d'hier, comme ils contribuent à son visage actuel et marqueront celui de demain.

Or, nous sommes bien conscients que cette contribution cruciale des artisans au patrimoine montréalais reste souvent méconnue. Ainsi, nombre d'églises, de maisons, d'écoles et de bâtiments institutionnels sont, dans les faits, de véritables musées abritant vitraux, sculptures de pierre ou de bois, œuvres d'ébénisterie, d'orfèvrerie et de textile, fresques, murales, etc.

La contribution des artisans au patrimoine est multiforme et se prête parfois à des collaborations stratégiques avec les architectes, qui ne connaissent pas toujours bien la vie de la matière sur laquelle ils doivent travailler. L'artisan joue alors le rôle d'un lien entre la pierre, le bois, le plâtre... et le plan de l'architecte.

L'artisan conjugue aussi le passé et le présent. Acteur actif du patrimoine contemporain, il conçoit des œuvres liées à l'architecture des bâtiments; pensons, par exemple, aux nombreuses créations de verre ou de céramique du métro de Montréal ou aux œuvres intégrées à l'architecture de nombre d'édifices publics.

C'est pourquoi, il nous apparaît de la plus haute importance de prendre en considération leur apport dans le cadre du Projet de plan d'action en patrimoine 2017-2022.

RECOMMANDATIONS

Nous souhaitons que la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports prennent en considération les recommandations suivantes dans l'élaboration de son *Plan d'action en patrimoine 2017-2022* :

- Étant donné que les artisans ont joué et continuent de jouer un rôle de premier plan dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais, **nous recommandons que les « artisans détenteurs de savoir-faire uniques et nécessaires en ces domaines » soient inclus dans la communauté des acteurs considérés par la Ville dans son approche pour réaliser son plan d'action en patrimoine.**
- **La Ville de Montréal doit promouvoir la préservation des savoir-faire et la reconnaissance de l'expertise des artisans afin d'assurer la qualité des interventions sur le patrimoine architectural.**

De par leur savoir-faire, les artisans spécialisés en architecture et patrimoine sont des spécialistes recherchés par les propriétaires de maisons anciennes, les bureaux d'architectes spécialisés, les sous-traitants d'entrepreneurs spécialisés et les organismes publics. Ils contribuent significativement à la restauration des bâtiments patrimoniaux et à la création d'œuvres architecturales.

Dans la perspective où la Ville de Montréal entend déployer une action prévoyante et cohérente, elle se doit de garantir des interventions respectueuses en matière de conservation et de restauration du patrimoine bâti.

- **Pour ce faire, elle se doit de recourir aux services d'artisans spécialisés qui possèdent les savoir-faire appropriés permettant d'exécuter des interventions selon les règles de l'art.**
 - **De plus, elle doit s'assurer que la procédure d'appels d'offres pour des travaux d'entretien ou de restauration de bâtiments sous sa gouverne, rende obligatoire le recours à des artisans professionnels reconnus disposant des savoir-faire appropriés aux travaux à réaliser.**
- **La Ville de Montréal doit concrétiser l'objectif qu'elle s'est elle-même fixé dans le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 en agissant à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires.**

Le patrimoine bâti appelle des interventions respectueuses, auxquelles participent bon nombre d'artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine.

Propriétaire de multiples édifices, la Ville doit assumer ses responsabilités de façon exemplaire, que ce soit dans l'entretien au quotidien ou dans la rénovation et la réaffectation de bâtiments. Par exemple, plutôt que de se contenter de préserver certaines façades d'édifices présentant une valeur patrimoniale, ne devrait-on pas s'intéresser aussi à en restaurer l'architecture et l'ornementation intérieure?

- **La Ville doit donner l'exemple en faisant la promotion de telles actions afin d'inciter les citoyens à adopter ces comportements exemplaires et protéger ainsi le patrimoine privé.**
- **Elle doit également diffuser auprès du grand public et des décideurs municipaux le répertoire des artisans ayant obtenu le statut de professionnels en architecture et patrimoine par le CMAQ dans le cadre de la Loi sur le statut de l'artiste, afin de garantir des interventions respectueuses de l'intégrité du patrimoine bâti.**

- **La Ville de Montréal doit développer de nouveaux outils pour sensibiliser la population montréalaise à l'importance de protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel.**

Pour ce faire elle doit accentuer la promotion d'événements célébrant le patrimoine bâti tel « Opération Patrimoine » et multiplier les occasions pour célébrer les réussites en ce domaine. Elle doit également encourager et soutenir des événements de mise en valeur du patrimoine des métiers et des savoir-faire qui y sont associés tel que « Les Rendez-vous Maestria » organisés par le Conseil des métiers d'art du Québec. Les « Rendez-vous Maestria », dont la première édition a eu lieu à Montréal en décembre 2016, sont de véritables rencontres pour les experts et les professionnels du milieu et une vitrine exceptionnelle pour la collectivité afin de trouver les savoir-faire essentiels aux interventions de qualité sur notre patrimoine bâti.

CONCLUSION

Le patrimoine montréalais est un atout formidable pour la ville sur les plans économique, culturel et touristique. Cette richesse culturelle accumulée sur plus de trois siècles témoigne de son histoire et de l'apport des diverses communautés qui l'ont façonné. Montréal est la ville la plus riche en bâtiments historiques et ornements au Canada, en quantité comme en qualité. Ce patrimoine constitue également un moteur économique créateur d'emplois.

Le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), organisme représentant l'ensemble des artisans professionnels en métiers d'art exprime son appui à la Ville de Montréal dans la mise en application de son *Plan d'action pour le patrimoine 2017-2022*.

Par la même occasion, le CMAQ lui offre sa collaboration en tant qu'organisateur d'événements d'envergure tel le Salon des métiers d'art de Montréal qui rejoint des dizaines de milliers de montréalais, afin de les sensibiliser à la richesse du patrimoine de Montréal et à l'importance de sa conservation et de sa mise en valeur selon des normes reconnues.

Nous espérons que nos réflexions et recommandations contribueront à stimuler la production d'un plan d'action qui soit à la hauteur de la richesse patrimoniale de la Ville de Montréal.

Martin Thivierge
Directeur général